

## Protection de l'enfance : le conseil départemental présente les actions mises en place suite aux deux premières éditions du CVS

Ce lundi 13 avril, Florence Doucet, vice-présidente du conseil départemental chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance, et l'ensemble des membres du comité de pilotage du Conseil de vie sociale (CVS) – Club de la parole ont réuni une trentaine d'enfants placés sous la protection de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Ils leur ont présenté le bilan des actions mises en place grâce à leurs retours et suggestions issus des deux premières éditions.

Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance, le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est doté d'un conseil de vie sociale (CVS). Objectif : permettre chaque année à trente jeunes de s'exprimer sur leur parcours de placement, de témoigner de leur expérience et de faire des propositions d'amélioration pour aider le conseil départemental à mieux les accompagner. Chaque année, les jeunes se retrouvent à l'occasion de trois rendez-vous pour échanger, témoigner et proposer des idées sur une thématique qu'ils ont eux-mêmes choisie. Leurs propositions sont ensuite étudiées par un comité de pilotage composé de Florence Doucet, du directeur général adjoint "Loir-et-Cher solidaire", du directeur enfance-famille, d'un représentant de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, d'un représentant de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, et d'un membre de l'association départementale d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État.

### Une quinzaine d'idées concrétisées

Trois ans après le lancement du CVS, les membres du comité de pilotage ont, ce lundi 13 avril, présenté à une trentaine d'enfants âgés de sept à vingt-et-un ans et placés sous la protection de l'ASE le bilan des actions menées en partie grâce à leurs retours et propositions. Au total, une quinzaine d'initiatives liées à la préparation du placement, l'accompagnement, l'accès aux loisirs et à la culture, la scolarité, la préparation à la majorité ou encore le contrôle des lieux d'accueil ont vu le jour. Parmi elles :

- La création d'une carte interactive des établissements qui permet de présenter à l'enfant dont le placement vient d'être prononcé, son futur lieu d'accueil (présentation du lieu sur une carte et à partir de photos pour mieux le préparer) ;
- L'organisation de semaines dédiées à la découverte d'activités artistiques et sportives au cours de l'été ainsi que de sorties tout au long de l'année (visites de châteaux, spectacles, etc.) ;
- Le lancement d'une étude sur la scolarité des jeunes protégés en Loir-et-Cher pour mieux comprendre les besoins et les difficultés rencontrés par les jeunes (recensement des initiatives de soutien scolaire dans les structures d'accueil, des dispositifs en Loir-et-Cher dédiés à la réussite scolaire/éviter le décrochage scolaire, etc.) ;
- La sensibilisation prochaine des équipes éducatives (des écoles primaires et collèges) aux enjeux de la Protection de l'enfance ;
- La création d'une carte justifiant de la prise en charge à l'aide sociale à l'enfance pour faciliter les démarches des mineurs non accompagnés (notamment la scolarité et le transport) ;
- Le lancement du guide « Préparation à la majorité – Accompagner l'accès à l'autonomie des 16-21 ans accueillis en Loir-et-Cher » et du forum « En route vers la majorité » ;
- Le renforcement du contrôle des établissements accueillant les jeunes protégés (en 2026, tous les lieux de vie et d'accueil seront inspectés).

« Le Loir-et-Cher est l'un des premiers départements à avoir mis en place ce CVS. Nous sommes fiers et honorés d'accompagner et de soutenir ces jeunes dans leur volonté de témoigner et de contribuer à faire évoluer la protection de l'enfance. L'enjeu de cet espace dépasse le simple dialogue : il s'agit de transformer les politiques tout en créant une synergie constructive pour chacun. Rien ne doit se faire sans eux, pour eux et ils doivent être les acteurs de la politique à mettre en place », a tenu à souligner Florence Doucet.